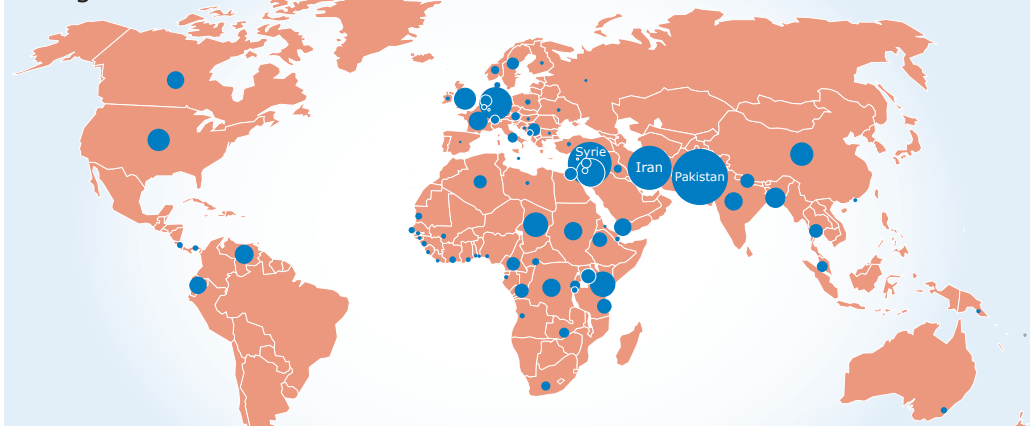


La majeure partie des réfugiés dans les pays en voie de développement

Demandeurs d'asile



Réfugiés¹



1. Personnes reconnues comme réfugiées selon la Convention de 1951 des Nations unies et le Protocole de New York de 1967, mais aussi au regard de la Convention de l'Organisation de l'Unité africaine de 1969, ainsi que les personnes bénéficiant d'une protection temporaire. Ont également été prises en compte les personnes se trouvant hors de leur pays d'origine pour des raisons similaires aux réfugiés mais n'ayant pu accéder au statut pour des raisons pratiques.

Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays

